

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1054<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 11 décembre 2012,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Roch Chouinard; Mme Isabelle Panneton; Mme Chantal Cara, (en l'absence de Mme Francine Girard); la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Samir Saul, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. André Dufresne, Mme Marie-Claude Binette (en l'absence de M. Pierre Chenard).

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton; M. Michel Carrier; M. Giovanni De Paoli; Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne; M. Guy Lefebvre; M. Pierre Moreau; Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Danielle d'Amour; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS : M. Laurent J. Lewis; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, des étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Robert Martin; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

Le secrétaire général informe la Commission du renouvellement du mandat de M. Richard Dumont (CU-591-6.3, 20 novembre 2012). Il signale également la présence de Mme Marie-Claude Binette, récemment nommée registraire et qui entrera en fonction en janvier prochain.

CE-1054-1

ORDRE DU JOUR

CE-1054-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1053<sup>e</sup> séance tenue le 13 novembre 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Faits saillants de la Commission des études pour les années 2010-2011 et 2011-2012
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1 Faculté de médecine – École de réadaptation
    - Modifications à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme (ergothérapie)
  - 5.2 Faculté de médecine – École de réadaptation
    - Modifications à la structure du programme de D.E.S.S. (ergothérapie)
  - 5.3 Faculté de médecine – École de réadaptation
    - Modifications à la structure du programme de M.Sc. (ergothérapie)
  - 5.4 Faculté de musique
    - Création d'une option « Accompagnement (vocal ou instrumental) » au programme de Doctorat en musique (interprétation)

- 5.5 École HEC Montréal
  - Création d'un programme *Master of Management (M.M.) in International Arts Management (I.M.)*
6. Évaluation des programmes
  - 6.1 Plan d'action de la Faculté des sciences infirmières pour les programmes de : Microprogramme en prévention et contrôle des infections; D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections
  - 6.2 Plan d'action de la Faculté de médecine pour les programmes de : M. Sc. et Ph. D. en biochimie; M. Sc. et Ph. D. en bio-informatique; Baccalauréat en sciences biomédicales (Faculté de médecine et Faculté des arts et des sciences)
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1054-2                      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1053<sup>e</sup> SÉANCE                      CE-1054-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1053<sup>e</sup> séance tenue le 13 novembre 2012, tel que présenté.

CE-1054-3                      AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL                      CE-1054-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1053<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1054-4                      INFORMATION ET QUESTIONS                      CE-1054-4

CE-1054-4.1                      Faits saillants pour les années 2010-2011 et 2011-2012                      CE-1054-4.1  
A-33/1054<sup>e</sup>/969, A-33/1054<sup>e</sup>/970

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants pour les années 2010-2011 et 2011-2012, conformément aux documents A-33/1054<sup>e</sup>/969 et A-33/1054<sup>e</sup>/970.

CE-1054-4.2                      Sommet sur l'enseignement supérieur                      CE-1054-4.2

M. Raymond Lalande présente des éléments d'information relatifs aux rencontres thématiques se déroulant dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur. Une première rencontre, à laquelle il a assisté, a eu lieu les 29 et 30 novembre derniers, à l'Université Laval, et a porté sur la qualité de l'enseignement supérieur. Trois autres rencontres thématiques sont prévues, et porteront respectivement sur : l'accessibilité et la participation aux études supérieures (13 et 14 décembre prochain); la gouvernance et le financement des universités (17 et 18 janvier 2013); la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec (31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2013). Le Sommet aura lieu à la fin du mois de février 2013, à une date qui reste à déterminer. M. Lalande fait part d'éléments qui ont ressorti de la rencontre qui a porté sur la qualité de l'enseignement supérieur, dont des observations liées à la grande qualité du réseau de l'enseignement supérieur au Québec, et mentionne que la composition des participants et des invités constituait une représentation large de la société québécoise, rendant ainsi compte de l'intérêt porté aux études supérieures.

CE-1054-5

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1054-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, présente les projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente le projet inscrit au point 5.4.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté, présente le projet inscrit au point 5.5.

CE-1054-5.1

Faculté de médecine

CE-1054-5.1

École de réadaptation

- Modification à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme (ergothérapie)

---

A-33/1054<sup>e</sup>/964

La présentation porte sur le projet mentionné en rubrique ainsi que sur les projets inscrits aux points 5.2 et 5.3 suivants.

La modification proposée au Microprogramme (ergothérapie) comporte principalement l'abolition d'un bloc de trois cours à option, ces cours étant transformés en deux nouveaux cours obligatoires liés, et donnés sur deux trimestres consécutifs. Le changement proposé s'explique par le besoin d'offrir des outils et des modèles spécifiques et génériques qui permettront l'analyse critique et l'évaluation des pratiques en ergothérapie, peu importe la clientèle. Cette modalité permettra de répondre aux besoins de formation des ergothérapeutes praticiens, appelés, de plus en plus, à recevoir des clientèles multiples, et de répondre aux pratiques mises de l'avant par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le Microprogramme comporte 15 crédits obligatoires de cours du niveau des études supérieures. Le Microprogramme s'inscrivant dans le profil B du programme de M.Sc., des modifications afférentes sont apportées aux programmes de D.E.S.S. et de Maîtrise.

La modification au programme de D.E.S.S. (ergothérapie) porte principalement sur la structure, notamment par l'augmentation du nombre de crédits de cours obligatoires, ceux-ci passant de 12 à 19 crédits, auxquels s'ajoutent 3 crédits de cours à option provenant de cours offerts par l'École et 8 crédits attribués à un stage de formation clinique. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

La modification au programme de M.Sc. (ergothérapie) porte essentiellement sur le Profil B, lequel s'adresse à des ergothérapeutes en exercice. La structure modifiée du programme suivi selon ce profil comportera 45 crédits, répartis selon 27 crédits de cours du niveau des études supérieures (18 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dont au moins 3 provenant de cours offerts par l'École), 10 crédits attribués à un projet d'intégration obligatoire et à un séminaire d'accompagnement obligatoires, et 8 crédits attribués à un stage de formation clinique obligatoire. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

La modification à ces programmes a résulté de l'expérience de l'implantation du Profil A du programme de M.Sc. ainsi que des échanges avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, et ont été envisagées en fonction de trois objectifs : i) favoriser un meilleur arrimage des Profil A et Profil B; ii) mieux répondre aux attentes des étudiants visés, et iii) optimiser l'utilisation des ressources professorales de l'École.

La présentation reporte aux documents A-33/1054<sup>e</sup>/964 à 966.

Des précisions sont apportées sur les modalités selon lesquelles les deux nouveaux cours créés permettront de mieux répondre aux besoins de formation des praticiens et de

répondre aux exigences de l'ordre professionnel, dans une perspective d'analyse et de formation continue.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme (ergothérapie), à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1054<sup>e</sup>/964.

CE-1054-5.2	Faculté de médecine École de réadaptation - Modifications à la structure du programme D.E.S.S. (ergothérapie)	CE-1054-5.2
<hr/>		
A-33/1054 <sup>e</sup> /965		

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

La Commission des études approuve la modification à la structure du programme D.E.S.S. (ergothérapie), à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au A-33/1054<sup>e</sup>/965.

CE-1054-5.3	Faculté de médecine École de réadaptation - Modifications à la structure du programme de M.Sc (ergothérapie)	CE-1054-5.3
<hr/>		
A-33/1054 <sup>e</sup> /966		

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la structure du programme de M.Sc (ergothérapie), à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1054<sup>e</sup>/966.

CE-1054-5.4	Faculté de musique - Création d'une option « Accompagnement (vocal ou instrumental) » au programme de Doctorat en musique (interprétation)	CE-1054-5.4
<hr/>		
A-33/1054 <sup>e</sup> /967		

La création de l'option « Accompagnement (vocal ou instrumental) au programme de Doctorat en musique (interprétation) veut répondre à un besoin de formation ainsi qu'à une demande professionnelle de pianistes en techniques spécifiques à l'accompagnement. Le programme proposé constitue un programme de formation professionnelle offrant une formation adéquate en accompagnement à des pianistes professionnels ou dont la formation est avancée. L'option comporte deux concentrations (« concentration vocale » et « concentration instrumentale »), et propose un volet académique qui permettra à l'étudiant de relier les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés d'expression écrite et orale. Le programme suivi selon cette option comporte un minimum de 14 crédits de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures, 16 crédits de tutorat, et 60 crédits attribués à la recherche et à des récitals, répartis ainsi : 12 crédits

pour un récital de 1<sup>re</sup> année, 12 crédits pour un récital de 2<sup>e</sup> année et 36 crédits pour la présentation d'un récital final. La présentation reporte au document A-33/1054<sup>e</sup>/967.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Accompagnement (vocal ou instrumental) » au programme de Doctorat en musique (interprétation), à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1054<sup>e</sup>/967.

CE-1054-5.5      École HEC Montréal      CE-1054-5.5  
- Création d'un programme *Master of Management (M.E.) in international Arts Management (I.M.)*

---

A-33/1054<sup>e</sup>/968

Le programme proposé de *Master of Management (M.E.) in international Arts Management (I.M.)* constitue un programme privé (non subventionné) de Maîtrise, offert conjointement par la Southern Methodist University-SMU de Dallas (Texas) et l'École HEC Montréal, avec la collaboration de l'Université Bocconi de Milan (Italie). Le programme débutera à l'automne 2013 à Dallas et se poursuivra à Montréal au trimestre d'hiver 2014, puis à Milan au printemps. Chaque cohorte sera composée de 20 à 30 étudiants provenant de divers pays, et appelés à acquérir une expertise qui sera reconnue mondialement. L'objectif du programme vise la formation de la relève appelée à œuvrer à l'étranger dans les entreprises culturelles et artistiques. Le programme s'adresse à des diplômés de premier cycle d'une discipline artistique ou autre, ou à des gestionnaires œuvrant dans le domaine des arts ou dans les industries culturelles (film, édition, enregistrement sonore, radio et télévision, cirque et théâtre). Les diplômés de ce programme seront formés pour occuper des postes exercés à l'échelle planétaire, tel que : l'organisation de tournées ou d'expositions itinérantes, la gestion d'accords internationaux de coproductions, ainsi que la gestion des arts de la scène et du domaine du patrimoine (musées et sites historiques). L'orientation universelle du programme proposé correspond à l'objectif stratégique de l'École HEC Montréal en tant que grande école de calibre international, et s'accorde avec sa mission. Le programme comporte 45 crédits répartis sur trois trimestres consécutifs. Chacun des trois partenaires a la responsabilité de donner 15 crédits de cours. Dans ce cadre, l'École propose la création de 10 cours de 1.5 crédits. La présentation reporte au document A-33/1054<sup>e</sup>/968.

Des précisions sont apportées sur les modalités relatives aux cours relevant de l'École et aux modalités de déroulement du programme, suivi sur une période continue d'une année.

Mme Isabelle Panneton félicite l'École pour le projet présenté, soulignant qu'il vient répondre adéquatement à des besoins importants de formation en gestion artistique dans un contexte international.

M. Frédéric Bouchard présente une intervention sur la problématique des programmes privés ou non subventionnés, notamment en regard de l'encadrement relatif à la création et à la mise en place de ces programmes, ainsi que du nombre de programmes offerts selon cette modalité. M. Bouchard précise sa préoccupation, en ce qu'il estime que la création de tels programmes devrait être effectuée selon un cadre théorique donné, par lequel on pourrait, notamment, expliciter les motifs justifiant que la formule de programme non subventionné convient mieux à l'offre de formation souhaitée.

Mme Louise Côté explique que ce modèle de programme est appliqué habituellement en collaboration avec d'autres institutions et dans un contexte d'internationalisation de la formation. Il reste donc limité à des formations précises pour lesquelles cette formule apparaît

adéquate, et concerne un nombre très limité de programmes; par exemple, l'École HEC Montréal propose trois autres programmes selon cette formule, dont le programme de EMBA offert conjointement avec l'Université McGill. Les droits de scolarité exigés sont déterminés en fonction du marché, et des partenaires. De même, l'établissement de tels programmes donne lieu à des analyses en regard de la pertinence du projet et des opportunités de faisabilité, dont la disponibilité d'institutions partenaires et les besoins de formation dans un contexte international. Bien que la création de ces programmes ne soit pas soumise à l'approbation de la CREPUQ, l'École doit déclarer au Ministère les programmes non subventionnés qu'elle offre. Mme Côté apporte des précisions sur la réflexion menée par l'École en regard de sa décision d'offrir la formation proposée selon la formule d'un programme non subventionné, ainsi que sur le cadre de développement qui a été appliqué. De plus, l'École a considéré l'application de cette formule dans la mesure où elle pouvait se poser en adéquation avec ses objectifs et orientations en matière de développement de formations, et avec sa mission. En réponse à une question, Mme Côté précise que la possibilité d'intégrer cette formation à une orientation d'un programme déjà existant a été examinée, mais n'a pas été retenue, notamment en raison de la particularité de la formation recherchée et du souhait des institutions partenaires de décerner un diplôme conjoint.

M. André Ferron mentionne que la possibilité d'offrir des formations non subventionnées a été posée et examinée à la Faculté de médecine. À cette étape, cette formule n'a pas été retenue; mais, pour certaines formations, on doit avoir recours à des modalités de financement autres que la subvention (par exemple, par des subventions spéciales du MELS ou du MSSS, etc.). M. Ferron mentionne que cette problématique est appelée à être examinée.

M. Raymond Lalande constate que la préoccupation présentée peut être prise en compte dans le contexte plus large du financement des programmes, mais observe qu'à cette étape, la formule de programme privé reste appliquée de manière marginale. Sur la possibilité de définir des lignes directrices en regard de l'étude de tels projets de programmes, M. Lalande estime qu'il y aurait lieu de déterminer, préalablement, de quel organisme ou instance relèverait une telle démarche, et de vérifier l'opportunité de discuter de cette question (incluant l'éventualité que la Commission des études soit appelée à définir des balises pour l'étude de ces projets).

M. Robin Mercier-Villeneuve signale une préoccupation en regard du développement de programmes non subventionnés, et trouverait utile que cette question soit examinée davantage. Il précise que les membres étudiants ont choisi de s'abstenir en regard de l'approbation du projet.

Le vote est demandé en regard du projet présenté; aucune opposition n'étant présentée, et cinq abstentions étant inscrites, le projet est adopté à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme *Master of Management (M.E.) in international Arts Management (I.M.)*, à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1054<sup>e</sup>/968.

CE-1054-6. ÉVALUATION DES PROGRAMMES CE-1054-6

CE-1054-6.1 Faculté des sciences infirmières CE-1054-6.1  
- Plan d'action de la Faculté des sciences infirmières pour les programmes de :  
Microprogramme en prévention et contrôle des infections; D.E.S.S. en  
prévention et contrôle des infections.

---

A-33/1054<sup>e</sup>/971; A-33/1054<sup>e</sup>/972

La Commission reçoit Mme Chantal Cara, vice-doyenne aux études supérieures de la Faculté des sciences infirmières, pour la présentation du plan d'action de la Faculté pour les programmes de Microprogramme et de D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections, défini à la suite du processus d'évaluation de ces programmes. La présentation reporte au document A-33/1054<sup>e</sup>/971, portant sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes-CAEP, ainsi qu'au document A-33/1054<sup>e</sup>/972, présentant les suites apportées par la Faculté aux recommandations du CAEP. Principalement, des précisions sont apportées sur l'historique et le déroulement de la démarche d'évaluation, et sur les mesures définies en regard des recommandations, notamment : la définition des contenus et des objectifs des programmes en fonction des besoins de formation et des besoins des milieux de pratique, l'arrimage des programmes en prévention et contrôle des infections, l'amélioration du recrutement étudiant, et la mise sur pied d'un comité de programme.

En réponse à une question sur la possibilité que les stages soient rémunérés, des précisions sont apportées sur des modalités envisagées (par exemple, l'attribution de bourses pour la réalisation d'activités de stage); toutefois, on signale qu'une modalité formelle de rémunération ne pourrait pas être appliquée. On vérifie également la possibilité de remplacer des stages par un travail d'intégration, lorsque cette modalité apparaît mieux appropriée. Des précisions portent également sur les modalités de financement de ces programmes, et sur le fait que cette problématique est prise en compte.

On signale la collaboration qui a eu cours entre la FSI et l'École de santé publique dans le développement des programmes en prévention et contrôle des infections.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des sciences infirmières pour les programmes de : Microprogramme en prévention et contrôle des infections; D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections, conformément aux documents A-33/1054<sup>e</sup>/971 et A-33/1054<sup>e</sup>/972.

CE-1054-6.2 Faculté de médecine CE-1054-6.2  
- Plan d'action de la Faculté de médecine pour les programmes de : M.Sc. et  
Ph.D. en biochimie; M.Sc. et Ph.D. en bio-informatique; Baccalauréat en  
sciences biomédicales (Faculté de médecine et Faculté des arts et des  
sciences).

---

A-33/1054<sup>e</sup>/973 à 977

M. André Ferron présente les plans d'action relatifs aux programmes suivants de la Faculté de médecine : M.Sc. et Ph.D. en biochimie, M.Sc. et Ph.D. en bio-informatique; Baccalauréat en sciences biomédicales; Mme Tania Saba participe à la présentation de ce dernier programme, offert conjointement par la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences. La présentation reporte aux documents A-33/1054<sup>e</sup>/973 à 977, regroupant les rapports synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes-CAEP et les plans d'action facultaires qui en ont découlé. Principalement, les suites nécessaires ont été apportées aux recommandations qui avaient

été formulées, notamment sur les modalités de recrutement et de rétention, sur l'arrimage des approches théoriques et appliquées, et sur la définition du profil d'accueil des candidats diplômés des collèges et cégeps. Par ailleurs, on observe qu'il y aura lieu de prévoir des modalités d'arrimage des programmes de M.Sc. et de Ph.D. en bio-informatique avec le programme de Baccalauréat, notamment en vue d'assurer une certaine continuité de la formation.

En regard de recommandations ayant porté sur les modalités de financement des stages du programme de B.Sc. en sciences biomédicales ainsi que sur le seuil minimal exigé au test TFI, il est précisé que selon les cas, des modalités de financement sont assurées par des bourses, et que les suivis relatifs au TFI ont été apportés.

Relativement au processus d'évaluation des programmes, M. Jean-Pierre Blondin mentionne qu'un comité académique d'évaluation des programmes a été mis sur pied afin d'assurer la coordination et la conciliation processus d'évaluation interne et externe.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine pour les programmes de : M. Sc. et Ph. D. en biochimie; M. Sc. et Ph. D. en bio-informatique; Baccalauréat en sciences biomédicales (Faculté de médecine et Faculté des arts et des sciences), conformément aux documents A-33/1054<sup>e</sup>/973 à 977.

CE-1054-7      AFFAIRES DIVERSES      CE-1054-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1054-8      PROCHAINE SÉANCE      CE-1054-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 22 janvier 2013, à 14 heures.

CE-1054-9      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1054-9

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté à l'unanimité tel que corrigé le 22 janvier 2013 – délibération CE-1055-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot